

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 14 mai 2025

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, BRIANCEAU Aline, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
Mme BAZIL Marine
M. LOR Jean-Michel
Mme JARRY Alice
M. MARAIS Sébastien

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics communautaires, entre la commune et le Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération, concernant le projet d'aménagement de la rue du Soleil levant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le service ingénierie et les marchés publics du Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération peuvent assister la commune dans le projet d'aménagement relatif à l'aménagement de la rue du Soleil Levant.

Dans ce cadre, ces services seraient mis à disposition de la commune afin de l'assister selon les dispositions de l'article L.5211-4 1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour effectuer les missions de maîtrise d'œuvre suivantes : études préliminaires, études avant-projet, études de projet, assistance à la passation des contrats de travaux, visa d'études d'exécution et de synthèse, direction de l'exécution du contrat de travaux, ordonnancement et planification de chantier, et assistance aux opérations de réception.

Le coût unitaire journalier est de 400 €, le nombre prévisionnel s'établit à 20 jours, soit 8 000 €.

Vu le rapport,

Vu la nécessité d'assurer une maîtrise d'œuvre,

Considérant que les services communautaires du Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération peuvent assurer cette mission,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** la convention entre la Commune et le Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération pour le projet d'aménagement de la rue du Soleil Levant, pour un montant de 400 € par jour, et une estimation à 20 jours (soit 8 000 €),
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le
Publié et/ou notifié le 20 MAI 2025